

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 MARS 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-sept mars deux mille seize, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine JANODET- Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Christine JANODET, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES - Stéphanie BARRÉ - Hind BENAINI - Hamide KERMANI - Nathalie BESNIET - Pascal PERRIER - Imène BEN CHEIKH - Farid RADJOUH - Marilyne HERLIN - Paul FAROUZ - Alain GIRARD - Thierry ATLAN - Jacqueline MARCONI.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Christian DE BARROS - Dahmane BESSAMI - Pierre STOUVENEL - Monique KUCINSKI - Geneviève BONNISSEAU - Josiane DAUTRY - Maribel AVILES CORONA - Malikat VERA - Christian BRISSEPOU - Patrick BOURGEOIS - Eddy JOURDE - Karine BETTAYEB - Sana EL AMRANI - Marco PISANU - Line ASSOGBAVI - Mariane CIMINO - Lyonel CROS - Brahim MESSACI - Denis REYNAUD - Azhour BOUARNI.

ETAIT REPRESENTE

Frank-Eric BAUM représenté par Christine JANODET

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Stéphanie BARRÉ ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

Christophe JOSEPH, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, a été désigné adjoint à titre d'auxiliaire.

2 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Adopté à la majorité (4 abstentions du groupe Une Nouvelle Ere pour Orly).

3 – Compte rendu des décisions prises par la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 17 avril 2014 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Marco PISANU pose des questions sur les décisions 022, 023, 024, 025, 026, 027 et 070, et Brahim MESSACI pose une question sur la décision 064.

4 - Communications de la Municipalité.

« Bonsoir,

Après Paris, Bruxelles a connu, mardi dernier, l'horreur des attentats.

C'est d'abord aux victimes et à leurs proches que nous pensons avec colère et douleur.

Cette stratégie terroriste est insupportable et doit être combattue.

Les criminels s'en prennent à la démocratie : nous devons répondre sans faiblesse et dans le cadre de l'Etat de droit.

Mais nous devons également rester solidaires, combattre amalgames et discriminations, réaffirmer notre attachement aux libertés et à l'égalité des droits.

Ce sont autant de défis que nous avons à relever à Bruxelles, à Paris, en France et partout dans le monde.

En hommage à toutes les victimes je vous propose une minute de silence.

Je vous remercie.

Je souhaite maintenant revenir rapidement sur quelques événements qui ont marqués notre ville depuis notre dernier Conseil municipal du 18 février.

Vendredi 19 février

Pascal PERRIER et Vincent CHARLOT ont réuni le Conseil des séniors.

Dimanche 21 février

Tous les fans de hip-hop se sont retrouvés très nombreux à la 13^{ème} édition du Battle d'Orlywood, au gymnase Youri Gagarine.

Samedi 27 février

Le Centre culturel affichait complet pour le concert de solidarité avec Mohamed ALLAOUA.

Dimanche 28 février

Beau succès encore, au Centre culturel, pour l'association Quartiers dans le monde qui organisait, pour un public jeune et familiale, une compétition nationale de Double Dutch.

Mardi 8 mars

Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, le Centre culturel a vécu, toute la journée, au rythme de la culture au féminin.

Jeudi 10 mars

La ville d'Orly a eu le plaisir d'accueillir Madame Hélène GEOFFROY, Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville.

Elle a visité, au Forum St Exupéry, un atelier destiné aux parents et a rencontré les acteurs de notre programme de Réussite éducative.

A l'occasion d'une visite des quartiers prioritaires de notre ville, elle a pris la mesure de notre ambition pour les quartiers concernés par l'ANRU 2. Madame Hélène GEOFFROY s'est ensuite rendue à la Mission locale avant de présider à l'installation du Conseil citoyen d'Orly.

A la suite de cette visite Thierry ATLAN a réuni le Conseil de quartiers Centre.

Samedi 12 mars

Deux initiatives municipales dans la même matinée :

L'accueil des nouveaux Orlysiens. Ils étaient une cinquantaine à visiter la ville avec Jacqueline MARCONI, Maribel AVILES CORONA et Alain GIRARD.

Et une nouvelle manifestation qui sera désormais régulièrement organisée, la Cérémonie de la citoyenneté. Avec Imène BEN CHEIKH, Marilyn HERLIN et Paul FAROUZ, j'ai eu le plaisir d'accueillir 20 Orlysiens qui viennent d'acquérir la nationalité française.

Lundi 14 mars

Paul BARTEL, enfant d'Orly, était au Centre culturel pour la projection du long-métrage «Amis publics », tout juste sorti dans les salles.

Ce jeune acteur de 22 ans, qui s'était notamment fait remarquer en 2013, jouant dans le film «Les petits princes » avec Eddy MITCHELL et Reda KATEB, partage ici l'affiche avec Kev ADAMS. Paul BARTEL est un ancien élève des ateliers théâtre du Centre culturel.

Mercredi 23 mars

Hier après-midi, des élus d'Orly, Imène BEN CHEIKH, Nathalie BESNIET, Thierry ATLAN et Alain GIRARD ont participé au rassemblement, devant le Ministère de l'Education Nationale, pour protester contre la Carte scolaire du Val de Marne pour la rentrée de septembre prochain.

Nous allons prochainement rencontrer la nouvelle Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, Madame MOUQUET BURTIN, pour faire le point sur les problèmes qui demeurent à Orly. Imène va nous faire le point sur ce qui est déjà gagné ».

Imène BEN CHEIKH

Dans le cadre de la carte scolaire 2016-2017, nous avons déjà obtenu grâce à la mobilisation de tous :

- 1 ouverture à l'école Marcel Cachin élémentaire,
- 1 ouverture à l'école Romain Rolland élémentaire,
- 1 ouverture à l'école Jean Moulin élémentaire,
- 1 création d'un pôle moins de 3 ans à l'école Joliot Curie maternelle,
- 1 création de poste « Plus de Maître que de Classes » (PDMQDC) à l'école Marcel Cachin B,
- et l'annulation d'une fermeture de classe à l'école maternelle Noyer Grenot.

Christine JANODET reprend la parole :

« Aujourd'hui 24 mars, nous étions, cet après-midi, à Paris devant le Comité national d'engagement de l'ANRU pour défendre le projet de rénovation urbaine de notre ville pour les 5 secteurs prioritaires concernés par le NPRU : les Navigateurs ; les LOPOFA et le nord du quartier Calmette ; la rue Racine et Chandigarh. J'ai bon espoir que nous puissions signer la Convention début 2017.

Enfin, nous nous y étions engagés, le Conseil de la Culture sera installé dans le courant du mois d'avril.

21 Orlysiens se sont portés candidats, pour un mandat de 3 ans, pour cette nouvelle instance participative qui permettra une meilleure implication des citoyens dans la politique culturelle municipale. Ils sont 21 candidats, ils seront 21 à siéger dans le Conseil de la Culture.

Je passe la parole à Nathalie pour la liste des membres ».

Nathalie BESNIET

Bonsoir. Je vais vous donner les noms :

Madame Dominique HEULINE
Madame Emmanuelle OCTAVE
Monsieur Ezoua KROUTCHI PROSPER
Madame Julia PAISLEY
Monsieur Jean CANET
Madame Catherine D'ROZA
Madame Karine BANSARD
Madame Maryvonne TREGUIER
Madame Carine DUBOIS
Madame Martine BACRI
Monsieur Luc BELLECHASSE
Monsieur Pierre-Michel SANPARA
Monsieur Denis REYNAUD
Madame Nathalie BESSOL
Madame Claude BEROLDY
Madame Marthe EIT
Monsieur Roger PEREZ
Madame Cécilia MANCILLA
Monsieur Vincent CHARLOT

Madame Annie PREDAL
Madame Téta BENDAVID

Ils siègeront donc au Conseil de la Culture.

Christine JANODET reprend la parole :

« En conclusion, en relation avec le dernier Conseil municipal, je souhaite revenir sur 2 points qui concernent le déroulement des séances de notre assemblée :

1) Pour ce qui concerne la présence du public, je rappelle que le caractère public de nos séances est un droit d'assister, sans faire de commentaires et sans troubler les débats.

Je cite l'article 13 de notre règlement intérieur : « Le public doit conserver une attitude compatible avec la bonne tenue des débats et garder le silence durant toute la durée de la séance. »

2) Enfin, pour nous-mêmes, Conseillers municipaux élus, je vous invite à la modération dans vos questions ou interventions et à la prise en compte des sensibilités de chacun.

Nous aurions très bien pu, lors du point sur « la protection fonctionnelle », éviter un rapport circonstancié sur des événements douloureux.

Je vous invite également au respect des collaborateurs de l'administration. Certaines mises en cause personnelles ne sont pas admissibles.

Je veillerai, à l'avenir, à ce que chacun soit respecté dans notre assemblée ! ».

Madame la Maire propose ensuite d'aborder l'ordre du jour :

5 - Fixation des trois taxes directes locales et de la TEOM pour l'année 2016.

Adopté à la majorité (7 voix contre : 3 du groupe Agir pour Orly et 4 du groupe Une Nouvelle Ere pour Orly).

6 - Budget primitif 2016 - Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP).

Adopté à la majorité (7 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly et 4 du groupe Une Nouvelle Ere pour Orly).

7 - Mise à jour du règlement intérieur des salles de convivialité.

Adopté à la majorité (3 abstentions du groupe Agir pour Orly).

8 - Politique de régulation des collections de la médiathèque 2016-2020.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Azhour BOUARNI, au nom du groupe Agir pour Orly, pose une question :

Question n°1 : « Des Orlysiens se plaignent d'un traitement différencié de l'enlèvement des ordures ménagères, selon les lieux d'habitations sur le territoire de la commune. Cette observation semble avoir pris une ampleur particulièrement marquée lors de la grève du personnel de Veolia fin février dernier.

Pouvez-vous nous donner des explications sur ce que relèvent plusieurs de nos administrés ?

Par ailleurs, que prévoit le nouveau marché attribué à la société Veolia, dont la valeur maximale est fixée, pour rappel, à 5 millions d'euros, en cas de grève de son personnel ? »

Madame la Maire lui apporte la réponse suivante :

« Madame BOUARNI, on peut effectivement parler d'un traitement différencié de la collecte sélective, pas dans le sens où vous l'entendez, mais bien pour répondre aux spécificités de notre territoire. Pour mémoire, la collecte des ordures ménagères est organisée différemment selon le type d'habitat : 2 fois par semaine en habitat pavillonnaire, 3 fois par semaine en habitat collectif ou mixte, et ce pour des raisons évidentes de stockage des déchets. Par contre, tous les quartiers sont collectés 1 fois par semaine en emballages.

Durant la grève des agents du centre Veolia de Wissous, nous avons été en relation constante avec la direction. Nous avons demandé à ce que soit collecté en priorité le Grand ensemble en raison de la densité de la population et par conséquent du volume de déchets à collecter. Tous les quartiers ont été collectés parfois en plusieurs fois y compris en encombrants.

Concernant le marché de collecte, je rappelle d'abord que son montant maximal est fixé à 5 millions sur 5 ans soit 1 million par an. Je propose de vous faire la lecture des clauses du marché en cas de grève: *« En cas de grève de son personnel, le titulaire a obligation d'assurer la continuité du service par tout moyen réglementaire choisi à sa convenance. Les frais supplémentaires éventuellement induits ne sauraient donner lieu à une indemnisation. Toute tournée non effectuée entraîne l'application de pénalités qui s'élèvent à 400 euros par jour. »* Pour ce qui nous concerne, tout en respectant le droit fondamental des salariés à faire grève, nous avons préféré exiger l'exécution du marché. Veolia a dès lors tout mis en œuvre pour collecter la ville ».

La question n°2 est posée par Brahim MESSACI, au nom du groupe Agir pour Orly : « L'installation actuelle de bornes d'apport volontaire (tri-bornes) rue du Dr Calmette inquiète plus qu'elle ne satisfait les riverains concernés. Il semblerait d'une part, que l'installation des bornes soient trop proches des habitations (après vérification sur place, entre 6 à 7 mètres des premières fenêtres des appartements situés au rez-de-chaussée côté impair de la rue du 31 au 35, dont des cuisines), et d'autre part, que l'information concernant le début des travaux n'ait été transmise aux habitants de la rue, dont le syndicat des copropriétaires concernés, que très tardivement, sans possibilité de faire remonter une quelconque inquiétude.

Serait-il envisageable de réunir les différentes parties afin que soient présentées les doléances objectives des habitants les plus directement concernées par ce qui risque fortement de venir dégrader leur confort ? ».

Madame la Maire lui répond :

« Les tri-bornes ont été déployées sur notre ville depuis octobre 2010. Leur installation était inscrite dans la 1^{ère} convention de renouvellement urbain signée en 2005 et l'Anru assure leur financement dans le Grand ensemble.

L'objectif de ces tri-bornes était bien, en parallèle de la rénovation urbaine des bâtiments, d'offrir une intégration paysagère des points de collecte en répondant aux exigences du Grenelle de l'environnement.

Ces tri-bornes permettent de réduire les nuisances visuelles, sonores et olfactives et limitent les risques d'incendie tout en relançant la dynamique du tri sélectif.

A ce jour, 210 bornes sont installées sans difficultés particulières. D'autant plus qu'elles font l'objet d'un entretien et d'un nettoyage réguliers. Pour ce qui est du quartier Calmette, les services de la ville (techniques, hygiène) ont travaillé de la même manière que pour les autres quartiers. Les emplacements ont été définis en fonction des sorties piétonnes des bâtiments.

Dans le cadre de la Gup, le président du conseil syndical de la Résidence Camille Guérin a sollicité la ville sur l'installation des tri-bornes. Pour autant, d'autres copropriétaires de cette résidence m'ont adressé ce lundi un courrier sur cette question sollicitant un rendez-vous.

Hier, j'ai reçu deux d'entre eux à qui j'ai confirmé qu'une visite sur site aurait lieu demain par les services de la ville et de Valophis, et Monsieur Alain GIRARD, maire adjoint du secteur, pour réétudier la pertinence des emplacements à l'échelle du quartier en fonction ce qui sera le mieux pour chacun ».

La séance est levée à 21h20.

La secrétaire de séance

Stéphanie BARRÉ



La Maire d'Orly

Christine JANODET



